

La carte Vitale biométrique en projet : merci Eric Zemmour, ils sortent enfin de leur léthargie !

écrit par Marcher sur des oeufs | 4 août 2022





Le chantier de la carte Vitale biométrique lancé sur le principe

Enfin ! Merci à Éric Zemmour qui avait proposé l'idée pendant les présidentielles.

Ça y est... ils sortent enfin de leur léthargie !
La fraude coûte au moins 6 milliards, la nouvelle carte Vitale va coûter 20 millions. Le calcul est vite fait.
Ils en auront mis du temps !
La majorité présidentielle avait rejeté fin 2020 une proposition similaire : tant que l'argent ne sort pas de leur poche, ils couvrent la fraude massive.

Il faut lutter contre la fraude sociale, mais personne ne le fait : la majorité d'Emmanuel Macron a refusé la carte vitale biométrique. Sur 67 millions d'habitants, il y a 75 millions de cartes vitales ! [#DynamiqueZemmour](https://twitter.com/DynamiqueZemmour)
[#MissionConvaincreLCIpic.twitter.com/JG5VHhsAHy](https://twitter.com/JG5VHhsAHy)

– Eric Zemmour (@ZemmourEric) [February 3, 2022](https://twitter.com/ZemmourEric/status/1494444444)



Si seulement ils reprenaient TOUT le programme :

PROGRAMME LUTTE CONTRE LA FRAUDE SOCIALE

SANCTIONNER LA FRAUDE SOCIALE

- **Créer une brigade nationale de lutte anti-fraude** dotée de pouvoirs d'investigation étendus
- **Imposer des contrôles systématiques des allocataires** par les organismes sociaux
- **Suspendre pendant cinq années** les aides sociales à **tout fraudeur récidiviste**

METTRE FIN À L'ASSISTANAT

- **Mettre en place un registre unique par bénéficiaire** de l'ensemble des allocations perçues
- S'assurer qu'aucun bénéficiaire de minima sociaux ne touche **un montant cumulé supérieur au SMIC**

AUTHENTIFIER LES VRAIS ASSURÉS

- **Mettre en place la carte vitale à empreintes digitales** pour empêcher qu'une même carte ne soit utilisée par plusieurs personnes
- **Imposer un contrôle physique annuel** en consulat pour les bénéficiaires de prestations sociales résidant à l'étranger

ÉRICZEMMOUR 2022

Dans la nuit du mardi au mercredi 3 août 2022, lors de l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 2022, les sénateurs ont eu à examiner un amendement 153.

Cet amendement propose de mettre en place le chantier de la carte Vitale biométrique...

Je note, encore une fois que les votes se font la NUIT ; une nuit ça va mais toutes les nuits, c'est un peu louche.

Il serait intéressant de vérifier la présence au Sénat de ces sénateurs qui votent, dans la journée et les deux journées précédentes.

Parce qu'à ce rythme, seule la règle des "trois huit" peut permettre d'obtenir le succès attendu par le gouvernement.

Et, bien sûr, les seuls à pouvoir assurer, en permanence, leur représentation dans cette assemblée sont les groupes les plus fournis : LREM/NUPES.

Extrait du rapport officiel du Sénat

[Il faut répondre] à l'exigence impérieuse de redressement de nos comptes publics. Les économies doivent être engagées sans plus tarder.

Un rapport conjoint de 2013 de l'IGF et de l'IGAS estimait que le nombre de titulaires d'une carte Vitale excédait de plus de 7 millions le nombre de personnes résidant en France. Le rapport rendu au Premier ministre de Nathalie Goulet et Carole Grandjean fait, quant à lui, état d'un nombre de cartes Vitale surnuméraires compris en 2019 entre 2 millions et 5,3 millions. En février 2020, la directrice de la Sécurité sociale a reconnu, lors d'une audition au Parlement, un surnombre de 2,6 millions de cartes Vitale.

L'évaluation de la fraude sociale oscille, suivant les différentes études, entre 14 et 45 milliards d'euros par an. Parmi ce montant, le problème spécifique de la fraude à la carte Vitale est difficile à estimer. Toutefois, une estimation sommaire peut néanmoins être faite en partant du montant moyen de dépenses de santé par habitant : 3102 € dont 213 € à la charge des ménages (chiffres de 2019), soit un coût pour l'assurance-maladie d'environ 3000 € par an par habitant. En choisissant l'estimation la plus basse de cartes Vitale surnuméraires en circulation, soit 2 millions de cartes, il peut être estimé que la fraude pourrait atteindre jusqu'à 6 milliards d'euros.

https://www.senat.fr/enseance/2021-2022/830/Amdt_153.html

https://www.senat.fr/enseance/2021-2022/830/Amdt_153.html